

**DEPARTEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**MARTINIQUE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**Séance du mercredi 09 septembre 2015**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	28		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation

**02/09/2015**

Date d'affichage

**03/09/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES FONCIERES**

\*\*\*\*\*

**Echange avec soulte**

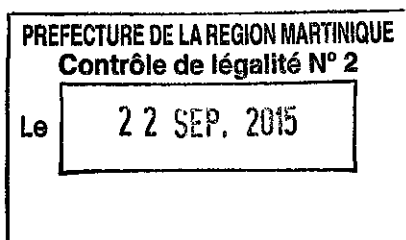
**Csts CANIA/VASSARD / VILLE DE SCHOELCHER**

**Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

**Secrétaire de Séance :**

Maurice JOSEH-MONROSE



L'an deux mille quinze et neuf septembre le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Absents excusés :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Christophe AGELAN, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Joseph Armand BRAY, Marinette TORPILLE, Philippe TAIEB.

**Procurations :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Antoine JEAN-BOLO, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Eric JULTAT, Nicole DUFEAL, Yolène LARGEN-MARINE, Laurie ABAUL.

**ECHANGE AVEC SOULTE ENTRE LES CONSORTS CANIA/VASSARD, PROPRIETE CADASTREE K-453 (EX-K-18) DE 131 M<sup>2</sup> ET LA COMMUNE DE SCHOELCHER, PROPRIETE CADASTREE K-451 (EX K-367) DE 51 M<sup>2</sup> LIEU-DIT SAINTE-CATHERINE DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION N° 2012-11-73**

À la demande de monsieur le Maire monsieur Fred DERNE indique que :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2012,

Vu l'avis de France Domaine en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 pour la parcelle cadastrée K-18,

Vu l'avis de France Domaine en date du 07 juillet 2011 pour la parcelle cadastrée K-367, N° 2015-06-077

Vu les procès-verbaux de délimitation, les DA N° 2360C et 2359V, les plans cadastraux, et les plans de bornage réalisés par le Cabinet ONFRAY CLAUSSE et Associés pour le compte de la ville de Schœlcher,

Vu l'avis favorable de la Commission BTP en date du 17 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 03 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 27 juillet 2015, sous réserve de précisions à apporter au dossier,

Considérant la lettre en date du 09 juillet 2015 de l'étude notariale SCP GALLET DE SAINT-AURIN, proposant à la ville l'échange entre une portion de terrain de la propriété des Consorts CANIA/VASSARD, cadastrée K-453 de 131 m<sup>2</sup> au profit de la ville et une portion de terrain de la propriété communale cadastrée K-451 de 51 m<sup>2</sup> sous réserve du versement d'une soulte de **60 400 € (soixante mille quatre cents euros)**, soit **10 400 € (dix mille quatre cents euros)** pour le terrain et **50 000 € (cinquante mille euros)** pour le bâtiment, au profit des Consorts CANIA/VASSARD.

Par courrier en date du 09 juillet 2015, la SCP GALLET DE SAINT AURIN informe la ville des nouvelles conditions prises par le biais d'une ordonnance du Juge des Tutelles :

- une portion de terrain d'une surface de 131 m<sup>2</sup> au profit de la ville de Schœlcher ;
- une portion de terrain communal d'une surface de 51 m<sup>2</sup> moyennant le versement d'une soulte de **60 400 € (soixante mille quatre cents euros)**, soit **10 400 € (dix mille quatre cents euros)** pour le terrain et **50 000 € (cinquante mille euros)** pour le bâtiment au profit des Consorts CANIA/VASSARD.

### Coût et Financement

L'avis des Domaines en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 a permis de déterminer la valeur effective de la parcelle cadastrée K-453 (ex K-18) de 131 m<sup>2</sup> soit **140 € (cent quarante euros) le m<sup>2</sup>** pour le terrain et **480 € (quatre cent quatre-vingts euros) le m<sup>2</sup>** pour le bâtiment.

L'avis des Domaines en date du 07 juillet 2011 a permis de déterminer la valeur effective de la parcelle cadastrée K-451 (ex K-367) de 51 m<sup>2</sup> soit **130 € (cent trente euros) le m<sup>2</sup>**.

Le constat d'un différentiel des surfaces, objet de l'échange, justifie le versement d'une soulte.

Le présent échange sera envisagé sous réserve du versement d'une soulte de **60 400 € (soixante mille quatre cent euros)** par la ville de Schœlcher aux Consorts CANIA/VASSARD comme demandé par le Juge des Tutelles.

---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Fred DERNE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et à ce stade de la procédure :**

- **d'approuver l'échange entre une portion de terrain de la propriété des Consorts CANIA/VASSARD cadastrée K-453 de 131 m<sup>2</sup> au profit de la ville et une portion de terrain de la propriété communale cadastrée K-451 de 51 m<sup>2</sup> sous réserve du versement d'une soulte de 60 400 € (soixante mille quatre cents euros) au profit des Consorts CANIA/VASSARD ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à :**
  - **procéder à la signature de toutes pièces et actes se rapportant à cet échange avec soulte ;**
  - **confier à une étude notariale la rédaction de l'acte d'échange avec soulte pour le compte de la ville.**

---

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 21 SEP. 2015

Le Maire

  
**Luc CLEMENTE**